

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	13	8

L'an deux mille vingt-quatre le 23 septembre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur GAILLOT Philippe, Maire

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe	SIVÉC Jean	VALANCE Bénédicte
MENEGHIN Gaël	OGER Isabelle	WALLERICH Alain
IMMER Alain	THILL Céline	

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

GUINDT Philippe	REUTER Olivier
-----------------	----------------

LISTE DES ABSENTS NON EXCUSES :

BRUN Jérôme	DEBAILLEUL Delphine	VIEIRA Christophe
-------------	---------------------	-------------------

Madame Isabelle OGER est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.

Objet : 2024 – 869 Budget Primitif 2024 : Décision Modificative N°1

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'augmentation du taux d'intérêts du prêt contracté à la Caisse des Dépôts en 2015.

Le taux d'intérêts est passé de 2 % à 4 %, ce qui augmente les remboursements de façon considérable.

Il s'avère que le compte 66111 « intérêts réglés à l'échéance » (chapitre 66) ne dispose pas de crédits budgétaires suffisants pour couvrir l'annuité des intérêts :

- Budget du compte 66111 13 360,48 €
- Intérêts prêt Crédit Agricole 6 834,16 €
- Intérêts prêt Caisse Des Dépôts 13 052,63 €
- Insuffisance du budget du compte 66111 6 526,31 €

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1, L.2311-2 et L.1612-11 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération 2024-840 du Conseil Municipal en date du 10 avril 2024 portant adoption du Budget primitif 2024 ;

Il convient donc de faire un virement de crédit du compte 615221 « entretien bâtiments publics » vers le compte 66111 « intérêts réglés à l'échéance », le compte entretien bâtiments présentant du disponible.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK**

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2024

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et pouvoirs **approuve** la décision modificative comme suit :

FONCTIONNEMENT					
Dépenses					
Chapitre	Article	Intitulé	BP2021	Montant DM N°1	BP+DM n°1
61	615221	Bâtiments publics (Entretien)	35 000,00 €	-6 526,31 €	28 473,69 €
61	66111	Intérêts réglés à l'échéance (prêts)	13 360,48 €	6 526,31 €	19 886,79 €

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour copie conforme.
Beyren-lès-Sierck, le 25 septembre 2024
Le Maire :
Philippe GAILLOT




Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 25/09/2024
Le Maire,


